

De : [Accès à l'information - Saguenay-Lac-Saint-Jean](#)
À :
Objet : RE: 200877422_Demande d'accès -
Date : 6 décembre 2024 13:26:00
Pièces jointes : [200877422_Documents_visés.pdf](#)
[image002.png](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 août dernier, concernant le 1910, rue des Outardes à Chicoutimi.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau du Saguenay-Lac-St-Jean / MJT
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



Règlement sur les halocarbures

RAPPORT D'INSPECTION GROSSISTES ET DISTRIBUTEURS DE PIÈCES ET D'APPAREILS MÉNAGERS	
ADMINISTRATION	L'INTERVENTION
	Date de l'inspection : <u>09-06-22</u> Heure d'arrivée : <u>13h55</u> Heure de départ : <u>14h20</u> Réalisée par : <u>Marie-Noël Lebrun</u> Accompagné de : _____
	SAGO
	Demande : <u>200169492</u> Intervenant : <u>Y2054739</u> Lieu d'intervention : <u>X2112405</u> Intervention : <u>300514991</u> Type d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Wolseley refac</u>
	Autre nom (si applicable) : _____
	Adresse civique : <u>1910, rue des Outardes</u>
	Municipalité : <u>Chicoutimi</u> Code postal : <u>G7K 1H1</u>
	Téléphone : <u>418-543-6531</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7610-02-01-0445500</u> Matricule Cidreq : <u>1160289493</u>
	GPS (modèle) : <u>NAD 83</u> Longitude (x) : <u>0343503</u> Latitude (y) : <u>5362698</u>
	Heures d'ouverture : _____
	Personne responsable : _____

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Richard Trottier	Directeur	418-543-6531	

BUT DE L'INSPECTION	Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
----------------------------	--

GROSSISTES ET DISTRIBUTEURS DE PIÈCES ET D'APPAREILS MÉNAGERS					
LÉGENDE : O : OUI N : NON N/A : NON APPLICABLE					
Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
5	Est-ce qu'il y a des preuves ou des indices de rejet d'halocarbures? Tuyaux rompus, fumée qui s'échappe, liquide sur le sol près des installations.		X		
6	Est-ce que l'entreprise vend des contenants de 10 kg et moins de CFC?		X		
7	Est-ce que les halocarbures vendus par l'entreprise sont dans des contenants rechargeables?	X			
19	Est-ce que l'entreprise vend ou distribue des appareils de réfrigération ou de climatisation utilisant comme réfrigérant un CFC?		X		
21	Est-ce que les appareils vendus fonctionnent avec un HCFC (interdit à partir du janvier 2020)?			X	
51	Est-ce que l'entreprise vérifie si ses clients ont du personnel qualifié à leur emploi?	X			Par contre, elle n'a pas la totalité de attestation de ses clients.
	Est-ce qu'elle a des copies d'attestations de qualification environnementale des employés qualifiés de ses clients?	X			Ce n'est pas des copies mais plutôt une liste maison qui contient les # d'attestations des clients, mais ils ne sont pas tous présents.
53 et 54	Est-ce que l'entreprise reprend les cylindres d'halocarbures récupérés?	X			
55 et 56	Est-ce que l'entreprise a produit un rapport de valorisation ou d'élimination? À qui les halocarbures ont été acheminés? Preuve de l'acheminement.		X		L'entreprise devrait produire des rapports suite aux halocarbures acheminés chez art. 23-24 en Nouvelle-Écosse. Une preuve d'expédition est en annexe.
57, 58 et 61	Production des rapports annuels au ministère?		X		
	Est-ce que le rapport annuel de vente et de distribution d'halocarbures contient tous les renseignements exigés? (art. 57)			X	
	Rapport annuel de reprise et de valorisation des halocarbures et de leurs contenants. Est-ce qu'il contient tous les renseignements exigés? (art. 61)		X		Il est absent.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. X n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Infractions constatées : Premièrement l'entreprise ne possède pas tous les attestations de ses clients. De plus, elle se doit de produire au ministre des rapports de valorisation ou d'élimination. L'entreprise vend à ses clients des bombonnes de 200 lbs afin de récupérer leurs gaz. Ils ont 1 an pour la remplir et Wolseley s'occupe des expédiées vers art. 23-24 en Nouvelle-Écosse pour valorisation.

RECOMMANDATIONS	Cochez la ou les options suivantes :
	<input type="checkbox"/> Transmettre un avis d'infraction à l'entreprise
	X Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
	X Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
	X Faire un suivi du dossier.
<input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	

SIGNATURES	Rédigé par : Marie-Noël Lebrun, étudiante <i>Letres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : 30-06-2009 <i>Jour/ mois/année</i>
	Vérifié par : Serge Alain, coordonnateur secteur industriel <i>Letres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : 02-07-2009 <i>Jour/ mois/année</i>
	Commentaires du vérificateur :	En accord avec recommandations Transmettre lettre à l'entreprise Classer ce dossier dans la catégorie "suivi à effectuer"	

PHOTOGRAPHIES

Lieu : Wolsley Groupe CVAC / R 1910, rue des Outardes Chicoutimi (Québec) G7K 1H1	N° Dossier : 7610-02-01-0445500
	Photographié par : Marie-Noël Lebrun
	Date : 09-06-22

Photo # 1



Note : Cylindres de récupération d'halocarbures 200 Lbs

Saguenay, le 6 juillet 2009

Monsieur Richard Trottier
Directeur
Wolseley Groupe CVAC / R
1910, rue des Outardes
Chicoutimi (Québec) G7K 1H1

N/Réf. : 7610-02-01-04445500
400610256

Objet : Règlement sur les halocarbures

Monsieur,

Le 22 juin 2009, nous avons réalisé l'inspection de vos installations situées au 1910, rue des Outardes à Chicoutimi afin d'en évaluer la conformité par rapport au règlement mentionné en objet. Lors de cette visite, nous avons identifié quelques points à corriger afin de régulariser la situation de votre entreprise en regard à la réglementation en vigueur.

Voici les points de non-conformité observés :

1. Avoir omis de s'assurer que l'entreprise qui désire acheter des halocarbures soit titulaire d'une attestation de qualification environnementale;
 - Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.15.01);
 - Article 51;
2. Avoir omis de transmettre au ministre le rapport annuel de reprise et de valorisation des halocarbures et de leurs contenants;
 - Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.15.01);
 - Article 61.

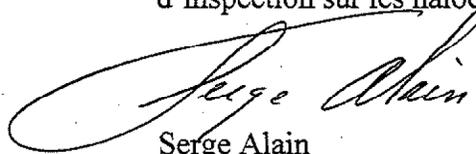
Nous vous demandons donc d'apporter les corrections qui s'imposent et de nous transmettre, d'ici le 6 août 2009, un plan des correctifs qui seront appliqués.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Marie-Noël Lebrun au 418 695-7883, poste 397.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable régional du programme
d'inspection sur les halocarbures,

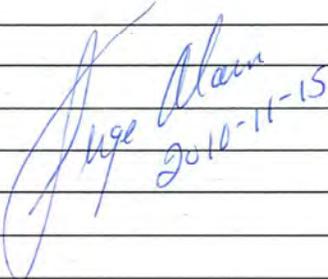
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Alain', written in a cursive style.

Serge Alain

SAMNL/cg

Date de réception de la plainte : 15 novembre 2010

Information au plaignant sur l'intervention prévue Oui Non

CATÉGORIE DE LA PLAINTÉ : RAPIDE <input type="checkbox"/> DIFFÉRÉE <input checked="" type="checkbox"/> TRANSFÉRÉE <input type="checkbox"/> (ÉCRITE SEULEMENT)	
Reçue par : Alexandre-O. Gagné Fortin	Responsable de l'intervention : Alexandre Olivier Gagné Fortin Inspection <input checked="" type="checkbox"/> Vérification autre qu'inspection <input type="checkbox"/>
Plaignant : Disponibilité à nous accompagner : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Nom : ANONYME Adresse : Téléphone : Autre : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;">SAGIR Demande: <u>200292114</u> Intervenant: <u>Y2054739</u> Lieu d'intervention <u>X2112405</u> Poste: Cellulaire : <u>Interieur: 306 26887</u></div>
Intervenant :	Nom : Woseley Canada inc. Adresse : 1910, rue des Outardes Chicoutimi (Québec) G7K 1H1 Téléphone : 418-543-6531 Poste : Cellulaire :
Lieu : Propriétaire du lieu <input type="checkbox"/> Sinon, nom du propriétaire :	Nom du lieu : Adresse : Coordonnées géographiques :
Lieu existant : X2112405	Numéro de gestion documentaire : 7610-02-01-0445500
Objet de la plainte :	
Le plaignant nous informe que cette compagnie vendrait des halocarbures à des clients qui ne possèderaient pas de certification environnementale tel que prescrit à l'article 51 du Règlement sur les halocarbures.	
	

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-11-23 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 13 h 41	Heure de départ : 13 h 57
Inspecteur : Alexandre O G Fortin		Accompagné de : -
No intervention : 300626887	No gestion documentaire : 7610-02-01-0445500	
Type d'intervention : Inspection	No document : 400772973	
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200292114	
But de l'inspection : Vérifier le bien fondée d'une plainte à caractère environnementale. La plainte concerne la vente d'halocarbure à des personnes qui n'aurait pas de qualification.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Wolseley Canada, 1910 rue des Outardes, Chicoutimi, G7K 1H1	
Nom usuel du lieu : -	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 1910 des Outardes, Chicoutimi, G7K 1H1	
No du lieu : x2112405	Type de lieu : Vente halocarbure
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 48° 23' 52.86", -71° 06' 51.49"	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Wolseley Canada		X2112405

Conditions météo

--

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Mario Fortier	Directeur	418-543-6531
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	---	-------------------------------

Photos numériques

Nombre de photos prises : 0

Nombre de photos annexées : 0

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type s/o.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
s/o

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos s/o.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Suite à une plainte environnementale, je me rends au magasin Wolseley Canada afin de vérifier le bien fondé d'une plainte de vente d'halocarbure à des personnes sans certification.

3. Description de l'inspection

Je me présente au magasin Wolseley Canada. Je rencontre un commis qui me dirige vers le directeur du magasin. Je rencontre M Mario Fortier, à qui j'explique le but de ma visite. Il m'indique que les employés sont dotés d'une liste des personnes et compagnies certifiées à qui ils vendent des halocarbures.

Concernant la lettre du 6 juillet 2010, le point deux, indiquant qu'il doit transmettre au ministre le rapport annuel de reprise et de valorisation des halocarbures et de leurs contenants. Mon interlocuteur me dit ne pas être un fournisseur, mais un distributeur.

Je demande à M Fortier de me fournir des preuves que ses clients sont certifiés. Il m'indique qu'il fera la demande auprès de la maison mère afin de me fournir des factures.

Je lui indique que j'attends ses factures afin de pouvoir clore le dossier.

Date de l'inspection : 2010-11-23

No de gestion documentaire : 7610-02-01-0445500

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 2010-12-02, 09h48, je rejoins M Fortier par téléphone. Le but de mon appel est de savoir ou en est la présentation des factures d'une période donnée des ventes d'halocarbures. Il m'indique qu'il est présentement en train de faire les démarches afin de me procurer les documents nécessaires. Je lui laisse comme délais le retour du temps des fêtes. Il m'indique qu'il va essayer de régler la question avant cette date.

5. Conclusion

- Selon l'exploitant, la vente ne se ferait qu'à des personnes sur sa liste ou présentant leur certification environnementale.
- En date de rédaction du rapport, je n'ai pas reçu les factures prouvant que les acheteurs sont certifiés.
- Je ne peux conclure la conformité environnementale.
- En ce qui concerne la lettre envoyée par l'étudiante en 2009, l'article 61 n'est pas applicable.

6. Recommandations

Laisser l'intervention ouverte jusqu'à réception des documents demandés.

Fermer le rapport.

Signature :



Date de rédaction:

2010-12-02
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Serge Alain

Fonction : Coord. secteur industriel

Signature : Serge Alain

Date : 2010-12-02
Année/mois/jour

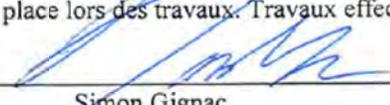
Commentaires :

En accord avec recommandations
Attendre les documents demandés
Inscrire comme "réception de renseignements" avec date
dans SAGE

Fermer l'intervention en date de la réception

Intervention SAGO (UE) : 301535543

C.R. COG : 02-UE-S-210415-63

ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2021-04-15		Heure réception appel : 22:10	
Date événement : 2021-04-15		Heure événement : 22h50	
Reçu par : Valérie Pedneault		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Chicoutimi, Saguenay		Adresse de l'événement : 1910 Rue des outardes	
N° de la ville : 94068		Précisions sur la localisation (point de repère) : En arrière	
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Nom(s) :	
1 : Sol	2 : -----	3 : -----	4 : -----
Précisions milieu touché : Gravier			
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Déversement ou fuite (autre)		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions :	
Description sommaire de l'événement : Va être récupéré demain matin (le sol va être excavé)			
Cause: Inconnu (Fuite lente)			
Pas de BPC dans l'huile			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : -----	Détail : Huile minérale isolante	Qté déversée : Environ 25L	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : Nathalie Dehaies		Fonction : Responsable local en environnement	N° de téléphone : art. 53-54
Organisme : Hydro-Québec			
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent <input checked="" type="checkbox"/>		Fonction :	N° de téléphone : #
Organisme :		Adresse :	N° de téléphone : #
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : (personne ou cie)		Adresse :	N° de téléphone : #
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-02 Saguenay		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 23:21	
Nom de l'intervenant de garde UE : Simon Gignac		Heure du retour d'appel :	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 23:25			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention : Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input checked="" type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires : Rappel le 2021-04-20. Mme Deshaies m'indique que récupération du sol a été réalisée le lendemain par art. 23-24 il ont constaté un autre déversement également au 1940 et le sol contaminé a également été récupéré. Sébastien Benoit responsable en environnement pour HQ présent sur place lors des travaux. Travaux effectués par art. 23-24 Analyses de sol effectuées et preuves de disposition des sol conservées.			
Signature intervenant UE : 		DATE : 2021-04-20	
Simon Gignac			

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____